

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.

**Etaient présents** : MM. J. Marie ARNAUDEAU, Chantal RAGOT, Joseph BAUDOIN, Sylvie BLAUGY, J. Claude GUITTON, J. Michel JOUSSELIN, Christian CHAIGNEAU, Christine LEGARLANTEZECK, Jean ROBINEAU, Myriam JOURDAIN, Frédéric SOUCHET, Delphine POUPIN, Annabelle GABORIAUD et Clément RENAUDET.

**Excusée** : Mme Adeline RAVARD (pouvoir à Joseph BAUDOIN).

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal RAGOT.

**L'ordre du jour était le suivant** :

- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 20 mars 2026
- Délégations du conseil municipal au maire
- Indemnités de fonction des élus
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation de délégués auprès de l'Association des Petites Cités de Caractère
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation d'un délégué à l'école privée sous contrat d'association
- Représentation de la commune au Comité Territorial de l'Energie en vue de l'élection des délégués au comité syndical du SYDEV
- Représentation de la commune au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) GEO VENDEE
- Taux d'imposition 2026
- Création des commissions communales
- Questions diverses.

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026.

**DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants :

- les marchés publics qui peuvent être passés sans formalité préalable d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT,
  - les locations n'excédant pas 12 ans,
  - les contrats d'assurance,
  - les concessions dans le cimetière,
  - l'acceptation de dons et legs,
  - le droit de préemption,
  - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans des actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- **Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire**, ces délégations pourront être exercées par l'un ou l'autre de ses adjoints.

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

M. le maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il propose qu'une indemnité soit également versée à Christian CHAIGNEAU et Jean ROBINEAU, conseillers municipaux bénéficiaires d'une délégation de fonction, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux suivants : Jean-Claude GUITTON, Jean-Michel JOUSSELIN, Christine LEGARLANTEZEC, Myriam JOURDAIN, Frédéric SOUCHET, Delphine POUPIN, Adeline RAVARD, Annabelle GABORIAUD et Clément RENAUDET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité qu'à compter du 1<sup>o</sup> avril 2026, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, et des 11 conseillers municipaux cités ci-dessus soit fixé aux taux suivants :

- le maire : 48.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (4 110.52 €)
- chacun des 3 adjoints : 19.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- chacun des 2 conseiller municipaux délégués : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- chacun des 9 conseillers municipaux cités ci-dessus : 1,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Selon le code des marchés publics, la commission d'appel d'offres doit comprendre le maire et 3 membres élus titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et désigne les élus suivants :

Titulaires : Sylvie BLAUGY, Jean-Claude GUITTON et Jean ROBINEAU

Suppléants : Chantal RAGOT, Christian CHAIGNEAU et Frédéric SOUCHET.

## **DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et désigne les délégués suivants pour représenter la commune de Foussais-Payré auprès de l'association des Petites Cités de Caractère :

PCC Vendée

**3 titulaires :**

. Assemblée Générale et Conseil d'Administration : Jean-Marie ARNAUDEAU et Joseph BAUDOIN

. Assemblée Générale : Frédéric SOUCHET.

**3 suppléants :**

. Assemblée Générale et Conseil d'Administration : Adeline RAVARD et Claude BOBINEAU (non élu)

. Assemblée Générale : Claude EAS (non élu).

PCC Région (Assemblée Générale seulement)

**2 titulaires :** Jean-Marie ARNAUDEAU et Joseph BAUDOIN

**2 suppléants :** Adeline RAVARD et Claude BOBINEAU (non élu).

PCC France (Contacts)

**1 titulaire :** Jean-Marie ARNAUDEAU

**1 suppléant :** Joseph BAUDOIN

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Michel JOUSSELIN comme correspondant défense.

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ECOLE PRIVEE ST ANTOINE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Sylvie BLAUGY comme déléguée à l'école privée.

## **REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV**

En raison du renouvellement général des conseils municipaux, et au préalable de l'élection des membres du comité syndical du SYDEV en CTE, le conseil municipal est invité à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres du conseil municipal, qui seront invités à siéger au sein du CTE dont ils sont membres.

Après avoir procédé à l'élection des délégués à main levée, en application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, sont élus à l'unanimité :

- M. Jean-Claude GUITTON comme délégué titulaire
- M. Clément RENAUDET comme délégué suppléant.

### **REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU GIP (GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC) DE GEO VENDEE**

En raison du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation des représentants parmi les membres du conseil municipal, pour siéger à l'assemblée générale du GIP GÉO VENDEE pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en tant que représentants de la commune de Foussais-Payré, M. Jean-Michel JOUSSELIN, titulaire et M. Frédéric SOUCHET, suppléant, et leur donne tous pouvoirs aux fins de représenter la commune de Foussais-Payré au sein du GIP GEO VENDEE et de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE.

### **TAUX D'IMPOSITION 2026**

Les Taux applicables en 2025, sont reconduits pour 2026 à l'unanimité, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 43.27 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 20.90 %

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **🔗 ACTION SOCIALE – SOLIDARITÉ – SENIORS : Chantal RAGOT**

Myriam JOURDAIN, Jean-Michel JOUSSELIN, Christine LEGARLANTEZECK  
Delphine POUPIN et Jean ROBINEAU  
Christine GUITTON et Cécile PAQUEREAU (non élues).

**Sous-commission CIMETIERE** : Sylvie BLAUGY, Christian CHAIGNEAU,  
Myriam JOURDAIN et Delphine POUPIN  
Cyrille BARBIÉ de PRÉAUDEAU et Pierre MALLET (non élus).

#### **🔗 CULTURE – COMMUNICATION – ANIMATION – PATRIMOINE – URBANISME : Joseph BAUDOIN**

Jean-Claude GUITTON, Myriam JOURDAIN, Jean-Michel JOUSSELIN,  
Christine LEGARLANTEZECK, Adeline RAVARD et Frédéric SOUCHET.

#### **🔗 JEUNESSE ET SPORT – ADMINISTRATIONS – FINANCES : Sylvie BLAUGY**

Annabelle GABORIAUD, Jean-Michel JOUSSELIN, Christine LEGARLANTEZECK,  
Delphine POUPIN, Clément RENAUDET, Adeline RAVARD et Frédéric SOUCHET.

#### **🔗 VOIRIE – ENVIRONNEMENT : Christian CHAIGNEAU**

Jean-Claude GUITTON, Annabelle GABORIAUD, Jean-Michel JOUSSELIN,  
Delphine POUPIN, Clément RENAUDET et Jean ROBINEAU.  
Non élu : Dominique TALON.

#### **🔗 BATIMENTS COMMUNAUX – SECURITE : Jean ROBINEAU**

Christian CHAIGNEAU, Jean-Claude GUITTON, Jean-Michel JOUSSELIN,  
Delphine POUPIN, Clément RENAUDET et Frédéric SOUCHET.

La Secrétaire de séance  
Chantal RAGOT



Le Maire  
Jean-Marie ARNAUDEAU